



opticien me réclame 500 € suite a une "erreur de sa part

Par **DJANGOBO54**, le **31/08/2011** à **12:11**

Bonjour j'ai pour la première fois de ma vie eu besoin d'acheter des lunettes je crois mettre vraiment faite avoir: Le magasin m'a fait un devis puis m'a téléphoné pour m'indiquer le montant à ma charge deduction faite de la part mutuelle. Le montant n'étant pas élevé 128 € j'ai dit ok par téléphone toujours. J'ai récupéré mes lunettes et payé le montant convenu. Je n'ai pas reçu de facture acquittée mais un papier de publicité. Bref très naïve je n'ai pas réagi. 10 jours après appel tel d'"il est fou" Madame nous avons fait une erreur merci de nous régler 500€. Je me suis rendue au magasin le responsable n'était pas là. j'ai demandé à ce qu'il m'appelle puis plus de nouvelles. mois après courrier en recommandé de cette personne disant que je ne répondais jamais à leurs appels et qu'il démarrait des poursuites pour recouvrement à ma charge. Je n'ai pas connaissance de ces pratiques mais je dois avouer être dépassée par les événements d'autant plus qu'à ce prix je n'aurais jamais choisi ce magasin j'avais des devis bien inférieurs. Pouvez-vous me conseiller sur les démarches à faire ?

Par **razor2**, le **31/08/2011** à **18:11**

Bonjour, comment avez-vous validé votre commande? Vous avez signé le devis? Ou un "bon de commande" sur lequel le prix initial était indiqué? A partir de là, l'erreur ne vous est pas imputable et vous vous êtes engagé sur le prix convenu au départ. Tant pis pour eux. Dites-leur que vous n'assumerez pas leur erreur et que vous vous réservez le droit de porter l'affaire au civil s'ils continuent à vous importuner. Les documents en votre possession feront foi devant un Juge.

Par **DJANGOBO54**, le **01/09/2011** à **13:25**

Le problème est que j'ai validé par téléphone, je n'ai aucun document. Oui je sais j'ai vraiment été stupide ! je n'ai même pas la facture.